



Union Fédérale Route

49, avenue Simon Bolivar – 75950 PARIS Cedex 19.

**COMMISSION NATIONALE D'INTERPRETATION ET DE CONCILIATION DE
LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS
ET DES ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT
(ACTIVITE TRANSPORT DE FONDS)**

REUNION PARITAIRE DU 24 janvier 2014

Présidente de la commission représentant l'Etat :

Madame BATAILLARD Christiane

FGTE-CFDT représentée par :

M. QUIROGA Pascal, Coordinateur national TDF
M. BOURGEON Stéphane, Entreprise Loomis France
M. BONCI Didier, Entreprise Brink' s Evolution
M. ARNOUX Jean Louis, Entreprise Prosegur
M. FOUS Denis, Entreprise Loomis France.

Organisations Patronales :

Union des Fédérations du Transport , représentée par Mme Herveine
GILBERT-PERON

O T R E, représentée par M. RIVERA Jean Marc.

FEDESFI représentée par :

M. MOTTIER Bernard, Délégué Général FEDESFI
M. CHAUDAT Didier, Entreprise Temis, Président

U S P Valeurs représentée par :

M. KOCZOR Cédric, Entreprise Loomis France, Directeur des Ressources
Humaines
M. SCHULLER Jean Pierre, Entreprise Loomis France, Responsable des
Ressources Humaines.

La Présidente, Madame BATAILLARD, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants, puis se présente en précisant venir de la Direccte Rhône-Alpes.

Après un rapide tour de table permettant à chacun de se présenter , il est proposé d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

1) **Poursuite des négociations portant sur les classifications des emplois : mode opératoire.**

M. MOTTIER prend la parole et indique que depuis le mois de décembre 2013, les deux Fédérations patronales ont finalisé un mode de fonctionnement permettant de rapprocher leurs positions afin de présenter un projet commun.

Celles-ci ont besoin d'avoir encore un peu de temps pour présenter le fruit de leurs travaux qui sera communiqué aux organisations syndicales avant la prochaine réunion paritaire programmée en février.

La FGTE-CFDT prend acte, mais rappelle que le dernier projet d'OTRE présenté fin 2013, est proche de ses attentes et qu' il n'est pas question de repartir pour 10 années supplémentaires de négociations...

M. RIVERA confirme qu'un texte sera bien disponible lors de la rencontre de février.

2) **Poursuite des Négociations annuelles obligatoires 2014.**

M. KOCZOR explique qu'aujourd'hui OTRE souhaite recueillir les revendications salariales des organisations syndicales, afin de préparer un projet pour la prochaine réunion paritaire.

La FGTE-CFDT rétorque se placer dans la continuité de l'avenant numéro 17, signé le 26 novembre 2012, afin d'aboutir à une harmonisation des grilles .Les salaires et accessoires de salaires de BRINK'S et de LOOMIS doivent être les références pour cette prochaine négociation.

M. RIVERA confirme que OTRE tiendra les engagements de l'avenant 17, notamment à propos de la grille d'ancienneté et de la prime pour les sédentaires, mais précise qu'il existe encore des divergences importantes avec FEDESFI.

La FGTE-CFDT ironise en expliquant que les chefs d'entreprises attendent de connaître le montant qui leur sera alloué au titre du Crédit Impôt Compétitivité Emploi afin d'en faire sûrement profiter leur personnel sous forme d'augmentation !

M. KOCZOR répond que l'utilisation du CICE doit servir avant tout à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et non pas contribuer à des hausses salariales, sinon les entreprises l'auraient fait bien volontiers !

3) **Divers.**

La Présidente, Madame BATAILLARD, souhaite savoir si des négociations sur le temps partiel doivent être programmées, conformément à l'Accord National Interprofessionnel ?

Mme GILBERT-PERON de l'UFT, explique que le seuil de déclenchement pour la négociation du temps partiel a été fixé à 30% et que le secteur du transport de fonds est bien en dessous de cette obligation.

M. CHAUDAT confirme à l'assemblée que FEDESFI et l'OTRE mènent actuellement des discussions pour rapprocher leurs points de vue afin de **proposer prochainement un nouveau projet d'accord sur le transfert de personnel en cas de changement de prestataire « dit accord de transférabilité »**.

A l'issue des débats, la Présidente propose de fixer deux prochaines dates de réunions :

La première le 26 février à 14H00

La seconde le 26 mars à 9H30

Fin de la réunion 11 Heures

L'Equipe TDF FGTE-CFDT